



bilan de FNE pour les 6 groupes de travail

26/09/07

groupe 1 (énergie-climat) : coup de frein sur la voiture !

France Nature Environnement se félicite d'une convergence de tous les collègues pour se placer sur la trajectoire de division par 4 de nos émissions de Gaz à Effet de Serre d'ici 2050, avec une première étape à -20% en 2020.

France Nature Environnement a proposé de **Rendre obligatoires les plans climat-énergie territoriaux** dans les communautés d'agglomérations et les communautés urbaines, pour une stratégie globale de territoire alliant urbanisme, construction, transports, production décentralisée d'énergie. Cette proposition a été soutenue par l'ensemble des associations.

France Nature Environnement a obtenu des modifications au Code de l'urbanisme prévoyant une adaptation obligatoire au changement climatique obligatoire et l'interdiction d'urbanisation de zones nouvelles dépourvues de transports en commun.

Pour l'habitat, les associations de protection de l'Environnement ont obtenu un programme ambitieux pour parvenir à une réduction importante de la consommation d'énergie :

- bâtiments neufs : l'accélération de la progression des performances énergétiques concernera environ 400 000 logements par an ainsi que des surfaces de bureau

- la réhabilitation énergie-climat s'appliquera progressivement aux bâtiments existants (environ 30 millions de logements+tertiaire)

Pour la mobilité et les transports, France Nature Environnement se félicite de l'adoption de deux mesures qui permettront à la France de se doter d'une politique des transports véritablement soutenable :

- la Réduction des émissions de CO2 des véhicules automobiles en circulation de 176 g CO2/Km à 130 CO2/KM en 2020

La disposition est très importante car elle s'applique au parc en circulation, y compris les véhicules les plus anciens. Cette décision reprend deux propositions de FNE : la réduction de la vitesse de 10km /heure sur les routes et autoroutes et la réduction des émissions à 120 g CO2 en 2012 pour tous les véhicules neufs.



- Plan national de développement du fret non routier pour amener le fret non routier de 14% actuellement à 25 % en 15 ans

On retrouve l'éco-redevance de FNE avec les gains (CO2, favorable à l'économie et amélioration de la compétitivité du pavillon français) chiffrés par le MEDAD et l'ADEME.

En complément aux actions sur les voitures individuelles, FNE a soutenu la réalisation d'un plan volontariste pour le développement des transports collectifs et des déplacements doux.

Pour le transport aérien, c'est la première fois que le principe d'une taxation du kérosène (aucune TIPP à l'heure actuelle) a été soutenu par la majorité des participants.

La fédération regrette cependant l'absence de décision concernant l'abandon des projets d'infrastructures routières et aéroportuaires et ne soutient pas la mesure prévoyant l'intégration du transport aérien dans le marché européen de quotas de gaz à effet de serre.



groupe 2 : la protection de la nature a un prix

Il faut d'abord insister sur le fait que la biodiversité est sortie de la confidentialité pour devenir un enjeu de société, un sujet partagé par tous les acteurs. C'est là le résultat d'un travail constant du mouvement. Les axes forts qui ressortent sont :

-la nécessité de mettre la biodiversité au coeur des politiques publiques par l'intermédiaire d'une stratégie nationale et de stratégies territoriales. Cela doit permettre de fixer des objectifs de moyens et longs termes et de cesser de faire passer la nature après tout le reste ;

-le lancement du chantier de la trame verte, véritable maillage naturel qui doit permettre de lutter contre l'artificialisation du territoire ;

-une loi pour la protection de la mer et des milieux marins ;

-des propositions pour stopper l'érosion de la biodiversité en outre mer ;

-des projets de financement nouveau pour la biodiversité ;

-une demande forte de moyens et d'engagement de la France à l'international ;

Concrètement on peut citer la création de parcs nationaux, l'arrêt des projets d'exploitations minières destructrices en outre-mer, des mesures pour la pêche, des plans de restauration pour les espèces les plus menacées, la prise en compte de la biodiversité forestière...

Il faut par contre regretter d'insuffisantes avancées concernant l'eau qui aurait du être traitée dans un groupe spécifique. Il faut déplorer le manque de temps dans la phase finale qui a empêché le groupe de pousser sa dynamique plus avant.

Et nous sommes là à un point clef : le meilleur reste possible –se donner les moyens de faire de la biodiversité un déterminant des actions publiques et privés- mais le pire reste en embuscade –que les mesures ne prennent pas corps avec suffisamment d'ambition limitant l'action à des avancées qui ne changeront pas suffisamment la donne.



groupe 3 : passez du discours aux actes !

Malgré la richesse des échanges au sein du groupe, le résultat des négociations n'est pas encore à la hauteur de l'enjeu : lutter contre les maladies environnementales.

- mise en place d'un deuxième Plan National Santé Environnement (le premier a été mis en place en 2004)

- mise en place d'un **Institut de Veille Environnementale** : institut chargé d'une surveillance de notre environnement afin de prévenir, le plus en amont possible, les risques sanitaires

- le groupe préconise une **réduction des pesticides de 50 %** sans fixer une échéance précise

- le groupe demande que le seuil retenu pour ce qui concerne la pollution de l'air soit celui préconisé par l'OMS et non celui retenu par l'Union européenne.



groupe 4 : Alerte orange pour le volet agriculture

La dernière réunion du groupe 4 a confirmé ce que laissaient pressentir les précédentes réunions : nous courrons le danger d'en rester aux déclarations de bonnes intentions sur l'essentiel.

Nous pouvons être raisonnablement optimistes sur le développement des surfaces en agriculture biologique et l'instauration d'aides financières publiques à l'approvisionnement de la restauration collective en produits biologiques ou de qualité, de proximité,

Par contre dans les autres domaines essentiels que sont :

- un signe de reconnaissance de l'agriculture à Haute Valeur Environnementale ;
- une diminution des traitements de pesticides ;
- la préservation de la ressource en eau : adaptation de l'irrigation à la ressource des bassins versants, protection des captages d'eau potable ... ;
- la restauration des espaces naturels dans le terroir agricole.

la profession agricole n'a pas voulu s'engager sur des échéances et des objectifs quantitatifs. Tout repose sur la négociation finale et la volonté politique du gouvernement : le succès est à portée de main mais la menace d'un échec est bien réelle. Si le Grenelle ne marque pas le départ d'une conversion de l'agriculture vers la durabilité, les conséquences seront lourdes.



groupe 5 : la reconnaissance des partenaires environnementaux

Le groupe a ainsi identifié les mesures ayant le plus « **d'effet de levier** » **sur l'ensemble des processus de décision et de gouvernance** écologique et établi **des priorités** pour privilégier **4 mesures phares à caractère structurant** :

- 1 – La reconnaissance des partenaires environnementaux : un statut pour les acteurs représentatifs et légitimes en matière de protection de l'environnement.
- 2 – L'environnement dans les institutions et une stratégie nationale de développement durable validée par le parlement, associant les collectivités territoriales et un Conseil économique et social réformé.
- 3 – Des décisions publiques construites dans la transparence, fondée sur la concertation, la participation, l'évaluation et l'expertise pluraliste.
- 4 – Une gouvernance d'entreprise intégrant l'environnement et le développement durable en tant qu'opportunité stratégique et source de valeur durable.

L'ensemble des mesures a été conçu comme un programme cohérent, dont les éléments se renforcent mutuellement. Ces mesures visent principalement à remédier à des constats de dysfonctionnement de la démocratie écologique en intégrant le citoyen et les protecteurs de l'environnement à la prise de décision. Mais nous savons que ce n'est qu'une première étape pour renforcer un dialogue environnemental de nature à contribuer à une vraie politique de développement soutenable qu'il appartiendra à tous les acteurs publics et privés de poursuivre, de renforcer et d'enrichir. Nous comptons bien être associés à la définition et mise en œuvre de ces mesures dans l'après-Grenelle pour éviter leur dénaturation et s'assurer de leur effectivité.



groupe 6 : une négociation difficile...

Pour ce qui concerne les instruments financiers, plusieurs alternatives, plus ou moins ambitieuses, se présentent :

- on négocie au niveau international l'acceptabilité d'une taxe carbone ou la possibilité d'instaurer des systèmes d'ajustement aux frontières.

- Contribution Climat-Energie généralisée à toutes les sources d'énergie ou uniquement sur les énergies « carbonées »

- contribution systématisée à tous les produits avec intégration (en coût réel ou en pourcentage) de toutes les externalités environnementales.

Le document final rédigé par les rapporteurs présente ces différentes alternatives en mettant en évidence les oppositions en présence et notamment la réticence du MEDEF pour les mesures les plus contraignantes. La phase de négociation sera décisive pour la mise en œuvre de mesures permettant de mettre en place une véritable transparence des externalités environnementales dans les prix, préalable à des actions de réduction des flux de matière et d'éducation du public à la consommation durable.

Le document de synthèse final présente bien en préambule la nécessité d'un découplage entre la création de richesses et la consommation de ressources naturelles mais le cahier de propositions qui suit ne permet pas de dégager les actions phares qui permettraient d'y parvenir.

Certains thèmes, tels l'éducation et la sensibilisation au développement durable, la recherche et l'élaboration de nouveaux indicateurs tels le PIB vert, font l'unanimité mais sans mesures réellement opérationnelles. De bonnes intentions seulement !

FNE regrette le comportement de certains interlocuteurs qui ont passé le plus clair de leur temps à démolir les propositions qui ont été faites sans pour autant apporter de contre propositions lisibles et à tout mettre en œuvre que ce groupe se contente de « mesurette ». Il est clair que les représentants des entreprises s'emploient à défendre les « mauvais élèves » et brident celles qui veulent aller de l'avant.



inter-groupe « déchets » : des objectifs revus à la baisse...

Dans l'intergroupe déchets, la responsabilité environnementale du producteur et la facturation équitable et incitative du service déchets ont rassemblé un certain consensus. Si ces mesures sont adoptées, elles peuvent agir sur l'éco-conception et la réduction des déchets.

A noter que le rapport final préconise des objectifs chiffrés en dessous de ceux proposés par le gouvernement précédent !

inter-groupe « OGM » : enfin une loi !

-proposition par de nombreux acteurs, dont les ONG, d'un gel immédiat des cultures OGM

-proposition d'une grande loi sur les OGM consensus sur des points-clés :

- évaluation du risque et de l'intérêt des OGM
- transparence
- participation et information du public
- création d'une haute autorité des biotechnologies
- application du principe pollueur/payeur
- droit des collectivités territoriales à refuser les cultures d'OGM